

SAS AB CANDLE

Société par actions simplifiées au capital de 40 000 €,
Siège social à : 17 Rue Chastel
13100 AIX EN PROVENCE
523994903 RCS Aix en Provence

**Projet de Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires du 31 octobre 2011**

Enregistré à : S.I.E D'AIX EN PROVENCE NORD
Le 17/11/2011 Bordereau n°2011/1 191 Case n°18
Enregistrement : 375 € Pénalité :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
Le Comptable

[Signature]

L'an deux mille onze
Le lundi trente et un octobre,
À 10h45.

Les actionnaires de la société AB CANDLE, SAS au capital de 40 000 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 17 Rue Chastel – 13100 AIX EN PROVENCE, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la Présidente.

L'assemblée est présidée par Mlle MOLINARD Anne, Présidente.

Est présent :

- Mlle MOLINARD Anne, propriétaire de 50 actions, numérotées de 1 à 50;
- M SEBON Christophe, propriétaire de 50 actions, numérotées de 51 à 100;

Soit au total 2 actionnaires présents ou représentés, totalisant la totalité des actions.

La Présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Augmentation de capital par émission de 100 actions nouvelles.
- Souscription de 100 actions par la SARL CDSB ASSOCIES

La Présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Paraphes : C) C)

[Signature]

La Présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leurs droits de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

La Présidente donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'émission de 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de 400€ par actions, numérotée 101 à 200. Le capital social de la société AB CANDLE est désormais composé de 200 actions d'une valeur nominale de 400€ par actions soit un capital social de 80 000€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve la souscription des 100 nouvelles actions numérotées 101 à 200 par la SARL CDSB ASSOCIES domiciliée au 17 Rue Chastel – 13100 AIX EN PROVENCE et immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 510 838 931.

La nouvelle répartition de la société AB CANDLE est la suivante :

- Mademoiselle MOLINARD Anne, propriétaire de 50 actions, numérotées 1 à 50 ;
- Monsieur SEBON Christophe, propriétaire de 50 actions, numérotées 51 à 100
- SARL CDSB ASSOCIES, propriétaire de 100 actions, numérotées 101 à 200

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée donne tous pouvoirs à M SEBON pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et les actionnaires présents.

Signatures des actionnaires

Signature de la Présidente

par la SARL
CDSB ASSOCIES

SEBON

Paraphes : C C>

AMH

2/2